

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR.**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

### LA SUPPRESSION DE L'ÉCHELLE MOBILE ET L'ABAISSEMENT DU PRIX DES CÉRÉALES.

Quelques agriculteurs, qui ne se rendent pas un compte exact, mathématique, des faits économiques, sont tentés d'attribuer, à la suppression de l'échelle mobile, la baisse actuelle du prix des céréales. A les entendre, si le cultivateur ne perçoit pas un prix justement rémunérateur, ce n'est pas la récolte exceptionnelle des dernières années, mais la concurrence des blés étrangers qui a amené graduellement et successivement l'abaissement des prix. Nous n'avons pas voulu, avec préméditation, dissimuler ces attaques des adversaires du régime économique si éminemment libéral qu'a adopté l'Empereur, parce que nous regardons comme un devoir et comme une nécessité de faire justice une fois pour toutes de ces attaques.

Un point hors de contestation, c'est que la récolte très-abondante de l'année dernière et la récolte satisfaisante de cette année devaient logiquement ajouter à la dépression des cours des céréales, par la raison bien simple que la valeur d'un produit diminue en raison directe de son abondance.

Des chiffres exacts puisés à des sources officielles vont donner plus de force et de relief à cette partie de notre argumentation.

La production des froments en 1863 avait dépassé de plus de 22 p. 100 la production moyenne des dix dernières années. Celle de

1864 paraît, d'après un simple calcul de probabilités, devoir être supérieure de 5 à 6 p. 100 au produit moyen pour la France prise dans son ensemble. Le département de Maine-et-Loire et quelques autres ont été moins bien partagés.

Mais on nous accordera, sans doute, qu'une situation générale ne saurait être envisagée au point de vue nécessairement étroit et faux des circonstances toutes locales, et que pour bien apprécier l'importance d'une question économique aussi grave que celle de notre législation sur l'importation et l'exportation des céréales, il faut se placer à un point de vue plus haut.

En partant de ce principe et en examinant les faits dans leur ensemble, on se convaincra aisément que l'agriculture française a trouvé dans le surcroît des produits qu'a particulièrement donnés la récolte de 1863 une ample compensation à la diminution que les prix ont pu subir. En effet, la quantité de froment récoltée a été supérieure de 22 pour 100 à la moyenne, tandis que le cours du blé, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1863 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1864, n'a été inférieur que de 15 pour 100 environ au cours moyen établi sur une période d'années.

Ce fait s'est produit d'une manière plus sensible encore dans notre département, comme le démontrent les chiffres suivants : La production des froments en 1863 a dépassé de plus de 37 pour 100 la production moyenne; pendant les douze mois qui se sont écoulés depuis le 1<sup>er</sup> août 1863 jusqu'au 31 juillet 1864, le prix moyen, qui a été de 16 fr. 45 c., n'a été inférieur que de 17 pour 100 au cours

moyen de 19 fr. 75 c., qui est celui des vingt dernières années; de telle sorte que le cultivateur qui, dans une année moyenne, aurait eu à vendre 100 hectolitres de blé à 19 fr. 75, produisant une somme de 1,975 fr., a pu vendre, en 1863-1864, 137 hectol., à 16 fr. 45 c., ce qui représente une somme de 2,250 fr. En tenant compte des suppléments de frais qu'a entraînés une récolte plus abondante, il y a encore un bénéfice réel pour le producteur.

En présence de semblables résultats, l'agriculture ne saurait avoir de sérieuses préoccupations; les prix des céréales ont subi, il est vrai, un mouvement de baisse qui s'explique naturellement par la quantité exceptionnelle de la récolte des années 1863 et 1864. Mais, fait significatif, ils ne sont pas descendus, malgré la suppression de l'échelle mobile, au taux alarmant pour les intérêts agricoles qu'ils avaient atteint à d'autres époques où ils avaient fléchi d'une manière plus sensible encore.

Sans sortir du département de Maine-et-Loire, nous allons trouver la confirmation des faits que nous avançons: Ainsi, le prix du froment sur le marché de Saumur a été, pour la dernière semaine du mois de novembre, de 14 fr. 92 c. l'hectolitre. En 1859, on l'a vu descendre à 15 fr. 75 c., et, en 1850 et 1851, jusqu'à 12 fr. A cette époque, où les prix devenaient si minimes et si peu rémunérateurs, on vivait sous le régime de l'échelle mobile; sa suppression n'a donc exercé aucune influence sur les prix actuels.

Est-ce que la concurrence des blés étrangers aurait amené l'état de choses dont s'in-

quiètent à tort les cultivateurs? Non, et nous allons examiner ce côté de la question, et démontrer par des chiffres que le mouvement des importations des blés étrangers n'a pas exercé une influence réelle sur nos marchés régulateurs.

Pour les dix premiers mois de l'année courante les importations de froment et de farines de froment réunies n'ont pas atteint une moyenne mensuelle de 53,000 quintaux métriques, chiffre insignifiant lorsqu'on le rapproche de celui de la consommation du froment qui est d'environ six millions de quintaux métriques par mois. D'ailleurs, il s'est exporté, pendant la même période, 152,000 quintaux métriques de froment et farines de froment par mois. En sorte que notre agriculture a envoyé au dehors, et à des prix plus que strictement rémunérateurs, trois fois plus de blé que le marché français n'en a reçu de l'étranger.

La législation actuelle sur les céréales ne mérite donc aucune des accusations que l'on voudrait faire peser sur elle.

En ouvrant nos marchés aux blés étrangers, elle produit dans les années de pénurie, comme on a pu s'en convaincre en 1861, d'excellents résultats au point de vue de l'approvisionnement général du pays. Mais, dans les années d'abondance, elle n'a pas pour effet d'attirer, dans des proportions de quelque importance, les grains étrangers, qui sont astreints à des frais de transport considérables.

Voilà pourquoi la concurrence n'est pas à redouter. D'un autre côté, la faculté permanente d'exporter, en toute liberté et en fran-

**FEUILLETON.**

22

## LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

XXXI.

L'impression d'horreur produite sur tous les habitants de Chemelles par le crime épouvantable, commis dans la maison Fouchard, avait été particulièrement ressentie par Mlle Chevert. Désormais, l'idée qu'un assassin pouvait pénétrer chez elle ne la quittait plus. Pendant le jour, elle respirait encore; mais dès qu'arrivait la nuit, les tringles la prenaient, elle faisait fermer les portes, les fenêtres, et surtout... les lucarnes du grenier.

Cependant, à quelque chose malheur est bon: par une sorte de choc en retour, par un de ces enchaînements de causes dont souvent on ne se rend pas compte, l'effet indirect des terreurs de la faible personne fut de rendre beaucoup moins redoutable la lutte qui ne pouvait manquer de recommencer entre

elle et sa pupille quand, de nouveau, il s'agirait de mariage.

Lorsque, consternée par le départ de Marie, la vieille demoiselle s'était résignée à sacrifier tout d'un coup sa vanité, sa hauteur, ses prétentions, sur un point elle entendait bien ne pas céder: tenir une cour de soupirants, tel était toujours son cher projet. Mais la peur, une peur incessante, vint à la traverser, et lui conseilla de se mettre au plus vite sous la protection d'un homme. Le moyen était bien simple, il lui suffisait de marier sa nièce; seulement le choix devenait épineux; plus ne s'agissait d'avoir un beau neveu, nourri dans les plus pures élégances de l'idéal, il fallait un homme sûr, exempt de ces affreuses convoitises qui peuvent armer un bras criminel contre des ascendants trop lents à mourir. Or, ce n'est pas qu'il manque de gens au-dessus de tout soupçon à cet égard, mais quand on voit péril en la demeure, on se rattache à celui qui se trouve sous la main. Armand avait donc des chances.

Cependant, par un sentiment de réserve facile à comprendre, M. Dusseaux n'avait pas cru devoir, au lendemain d'un grand service reçu, réitérer sa demande au nom de son fils. Il espérait que l'occasion se représenterait d'elle-même. En attendant, les soi-

rées du jeudi et du dimanche avaient repris leur cours régulier, mais elles étaient tristes; Mlle Chevert n'osait plus pincer de la guitare, certaines cordes lui rendaient comme les plaintes d'un mourant; deux ou trois fois elle aborda le chapitre de ses campagnes, des aboiements dans la rue l'interrompirent. « Ces animaux hurlent toujours, disait-elle en tré-saillant. »

Le temps néanmoins efface tout à la longue: peu à peu Mlle Chevert reprit quelque assurance, elle recommença à gourmander Victoire, « fille très-grossière quand on ne lui tenait pas la bride serrée, » surveillait les paroles d'Armand, « trop légères parfois, » remarquait qu'il donnait à Marie les plus belles fleurs de la forêt. « Ces fleurs, pensait-elle, sont toujours les mêmes, n'y en a-t-il pas d'autres et de plus délicates? On me donne le plus gros bouquet, non le plus joli; Armand est-il donc seul au monde? Un autre ne saurait-il mieux faire? »

Elle était dans cette disposition d'esprit, lorsque M. Bourdin, qui ne perdait pas l'espoir de tirer courtage d'un prétendant à la main de Marie, vint proposer une haute alliance. En compère avisé, il avait dirigé ses recherches dans le sens des préoccupations actuelles de la vieille fille; ce n'était point

un petit poulet qu'il avait dans sa manche, mais bien un officier de gendarmerie, pourvu d'un nom terrible: le capitaine Burgsthaler.

— On prononce Bourgchtâl, monsieur, dit Mlle Chevert en souriant avec l'air détaché d'une personne instruite et de bonne compagnie.

— Il n'est pas de première jeunesse, reprit le notaire, mais c'est un homme solide.

— Je le crois volontiers; j'en parlerai à ma nièce et je vous rendrai réponse.

Mlle Chevert était enchantée: « Un officier!... les armes sont naturellement source de noblesse; un capitaine de gendarmerie!... il y aurait sécurité entière avec celui-là; puis, ce nom allemand!... comme il rattacherait le présent à un passé toujours adoré! enfin, si on ne concluait pas, — elle revenait à ses anciens plans, — d'un capitaine à un chef d'escadron il n'y a pas loin, les hussards viendraient peut-être à leur tour!... l'aurore d'une nouvelle campagne! »

Tout cela était bien: malheureusement Mlle Chevert n'osait plus trop compter sur la soumission de Marie; la jeune fille avait montré récemment une fermeté de vouloir très-inquiétante. Dans tous les cas, il fallait parler cette fois, on ne pouvait plus

chise de tous droits, les céréales récoltées sur le sol français est, pour notre agriculture, non-seulement une compensation plus que suffisante, mais encore un précieux avantage.

Concluons de toutes ces considérations, qu'on commet une grave erreur économique en voyant dans la suppression de l'échelle mobile une atteinte portée aux intérêts agricoles, parce qu'à l'époque où cette échelle existait, le prix des céréales était descendu à un taux plus bas qu'aujourd'hui.

La vérité, la voici. Si les cultivateurs ne trouvent pas en ce moment à se défaire de leurs produits en céréales aussi avantageusement qu'ils le désireraient, cela provient exclusivement des causes naturelles qui ont produit, dans l'espace de deux années, des récoltes exceptionnelles.

Nous ne nous sommes préoccupés, jusqu'à présent, que des intérêts du producteur; il faut aussi tenir compte de ceux du consommateur. La nouvelle législation ne les a ni méconnus ni sacrifiés, elle a cherché à établir la balance égale entre des droits également respectables, et notre intime conviction, c'est qu'elle y a réussi.

La propriété foncière n'a-t-elle pas augmenté de valeur réelle depuis quelques années? Le gouvernement de l'Empereur n'a-t-il pas appliqué toute sa sollicitude à accroître le bien-être matériel des campagnes? Nier ce fait, serait s'insurger contre la loi de l'évidence. Les populations urbaines, elles aussi, avaient des droits à la protection du pouvoir. Sa main paternelle devait également s'étendre sur l'ouvrier des villes comme sur l'ouvrier des champs. Pour concilier ces intérêts, il fallait recourir à l'arme puissante de la liberté commerciale. C'est ce que l'Empereur a admirablement compris. Aussi les réformes économiques émanées de son initiative si intelligente et si virile, ont-elles répondu jusqu'à présent à toutes les espérances des défenseurs de la liberté des échanges renfermée dans de sages et justes limites.

EUGÈNE JOLY.

(Journal de Maine-et-Loire.)

La Chambre des députés à Turin ne s'est pas trouvée en nombre le jour de la réouverture du Parlement. Il a fallu renvoyer la reprise des travaux en séance publique au 9 janvier.

Nous ne savons pas encore si cette nouvelle convocation aura un meilleur résultat que la première, mais il est certain qu'on n'était pas sans inquiétude à ce sujet.

On sait qu'un des premiers travaux des députés doit être de s'occuper du rapport de la commission d'enquête sur les faits qui se sont produits à Turin les 21 et 22 septembre.

Beaucoup de députés seraient d'avis de reculer de quelques mois cette question si ardente, pour la débattre dans un atmosphère

plus calme, quand le siège du gouvernement aurait été transporté à Florence. Aussi y a-t-il à craindre que l'annonce de cette délibération apportée par le télégraphe aux députés absents, ne retarde encore leur arrivée à Turin.

Les correspondances et la plupart des journaux de Turin constatent que l'état du Trésor italien se trouve maintenant dans un état d'abondance relative. L'anticipation de l'impôt foncier a dépassé toutes les espérances. Cet impôt était de 121 millions, et les versements ont atteint le chiffre de 101 millions.

Le gouvernement autrichien a conclu, en 1855, un concordat avec le saint-siège qui déclare entièrement libres les rapports des évêques de l'empire avec Rome.

C'est ce concordat qui a donné lieu, dans ces derniers temps, à des réclamations si vives; l'Autriche a même essayé de rouvrir des négociations avec le saint-siège pour revenir sur quelques points; mais, jusqu'à ce jour, toutes les démarches de M. de Bach ont échoué.

Conformément à cette loi internationale, le gouvernement autrichien a laissé les évêques publier, sous telle forme qu'ils jugeraient convenable, l'encyclique du 8 décembre.

Au départ du dernier courrier d'Athènes, le jeune roi se trouvait un peu souffrant, et son oncle était attendu d'un instant à l'autre.

La nouvelle que le général Kalergis, qui a longtemps représenté la Grèce à Paris, où il est encore, était désigné pour la fonction de grand écuyer à la cour du roi George, a provoqué une protestation de la part des ministres. Mais on pense que le roi passera outre; c'est du moins l'avis de M. Sponneck, qui presse, au nom du jeune souverain, le retour du général Kalergis à Athènes.

On croit que ce dernier, aussitôt son arrivée, sera chargé de composer un nouveau ministère.

Le *Courrier de l'Algérie* a reçu un deuxième avertissement.

Cette mesure est motivée sur cette considération, que si la presse peut discuter la convenance ou l'utilité d'un acte de l'administration, il ne lui est pas permis de déclarer illégal dans sa forme un arrêté administratif, et de le signaler comme pouvant être déféré au conseil d'Etat.

Cette nouvelle jurisprudence, en ce qui concerne le droit de discussion, mérite d'être signalée. Si, en discutant un acte administratif, il n'est pas permis d'en apprécier la légalité, le droit de discussion n'est qu'un vain mot.

Le *Courrier de l'Algérie*, à la suite de l'arrêté qui le frappe d'un deuxième avertissement, a laissé une colonne blanche, témoi-

gnage éloquent de l'embarras qu'il éprouve à s'expliquer.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie le rapport, de M. Fould sur la situation financière. En voici le résumé :

L'année 1863 laissera un découvert inférieur de quinze millions au découvert prévu.

L'année 1864 se soldera très-probablement en équilibre.

En 1865, les dépenses militaires seront réduites : pour la guerre, de 21 millions; pour la marine, de 25 millions; enfin, on reportera au budget de 1866 la somme de 18 millions, provenant de l'excédant des ressources de 1865.

Cette somme pourra être augmentée notablement si, comme il est permis de l'espérer, les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine, figurant encore au budget rectificatif de 1865 pour soixante-cinq millions, diminuent successivement et finissent par disparaître.

Le budget extraordinaire pour 1866 se résume ainsi :

Recettes.....	145 millions.
Dépenses.....	144 millions 1/2.

— Le *Moniteur* publie encore :

Un rapport adressé par M. Béhic, ministre des travaux publics, à M. Fould sur l'enquête relative à la Banque de France ;

Un décret chargeant une commission de la vérification des frais du service et des négociations du Trésor pour 1865 ;

Un décret relatif à l'aliénation des terres en Algérie appartenant à l'Etat et allouées en vue de la colonisation.

— M. Béhic vient d'adresser aux préfets une circulaire sur les résultats de la suppression de l'échelle mobile. Nous appelons tout particulièrement l'attention sur cet important document. Il prouve d'une manière irréfutable que le bas prix relatif des céréales n'est pas dû à notre législation libérale, comme cherche à le faire croire ce qui reste de protectionnistes en France. Du temps de l'échelle mobile, les prix ont été beaucoup plus avilis qu'ils ne l'ont jamais été depuis sa suppression ; c'est désormais un fait acquis et incontestable.

— La *Presse* annonce que l'autorisation d'ouvrir des conférences vient d'être accordée à MM. de Broglie, de Montalembert et de Falloux.

— L'*Indiana*, venant de Trieste, est arrivé, le 29 décembre, à Gibraltar, et en est reparti le 30. Il porte 1,458 hommes au Mexique, ce qui élève à 6,000 le chiffre des troupes qui sont passées par Gibraltar pour se rendre au Mexique.

— Le grand-duc de Russie est arrivé à Nice

venant de Florence, pour passer auprès de l'Impératrice sa mère les premiers jours de l'an qui, dans le calendrier russe, commence le 15 janvier. Le grand-duc s'était embarqué sur son navire à Livourne.

— Voici une statistique qui ne manque pas d'intérêt.

Depuis le commencement de la guerre du Nord contre le Sud, en Amérique, le premier n'aurait pas appelé sous les armes et eu effectivement moins de 5,158,000 hommes. Sur ce nombre, 450,000 seulement seraient rentrés dans leurs foyers à l'expiration de leur temps de service, avant le 1<sup>er</sup> mai 1864, et un million huit cent mille auraient péri soit sur le champ de bataille, soit de maladie. Le statisticien du *World* estime les forces actuellement en campagne des deux armées à 500,000 hommes pour le Nord et à 250,000 pour le Sud.

— Le bal masqué de l'Opéra qui a clôturé l'année 1864, dit M. Albéric Second, dans sa chronique du *Grand-Journal*, a été signalé par une mascarade assez piquante.

A une heure, le couloir des premières loges fut tout-à-coup envahi par une procession de trente-huit individus vêtus de fracs à palmes vertes. Leurs visages étaient couverts de masques en cire habilement ajustés, reproduisant avec une fidélité parfaite la figure des membres actuels de l'Académie française.

Ils marchaient deux par deux, solennels et graves, précédés d'un huissier à chaîne d'argent qui écartait la foule du bout de sa baguette d'ébène.

L'un d'eux, celui qui s'était chargé de représenter le secrétaire perpétuel, avait poussé le réalisme et le respect de la couleur locale jusqu'à simuler une légère gibosité qui d'ailleurs n'était pas sans grâce.

Les trente-huit masques s'établirent en rond, et l'huissier tirant une petite urne de sa poche fit le tour de l'aréopage, recueillant les bulletins préparés à l'avance.

C'était le spectacle d'une élection académique. La chose fut faite en un tour de main. Au dépouillement du scrutin, le même nom, celui de Jules Janin, fut proclamé trente-huit fois.

L'opération terminée, l'huissier accrocha à sa baguette une bande de calicot blanc, sur laquelle se lisait cette phrase imprimée en grosses lettres noires : « Nous devançons la justice de l'Académie française. » Et les trente-huit fracs à palmes vertes se remirent en rang deux par deux, descendirent gravement l'escalier, saluèrent les contrôleurs, sortirent du théâtre, montèrent dans dix-neuf coupés de remise qui stationnaient à l'angle de la rue Le Pelletier et de la rue Rossini, disparurent sans qu'il ait été possible de savoir les noms des acteurs de cette scène aussi originale qu'imprévue.

— Les journaux ont signalé l'accident de chemin de fer arrivé entre Narbonne et Carcassonne, dans lequel M<sup>sr</sup> l'archevêque d'Avignon a eu les pieds gelés.

Voici les détails que donne le *Mémorial de Vaulx* :

« Le train dans lequel se trouvait Sa Grandeur, entré dans les neiges le lundi soir vers huit heures et demie, y est demeuré en détresse, à une lieue de toute habitation, et n'a pu être dégagé que le vendredi suivant.

Les voyageurs ont passé deux jours et deux nuits sans pouvoir sortir de leur wagon, dont la neige avait envahi la moitié; immobiles, au milieu d'un froid horrible, sans feu, sans lumière, n'ayant qu'un peu de pain, qu'un homme, s'étant à peine arrêté devant la portière, leur avait laissés en passant.

Le premier des ouvriers de la gare de Lézignan venu au secours des voyageurs était tombé mort sur la neige, et cet événement avait découragé tout le monde.

C'est seulement le mercredi, à une heure de l'après-midi, que les guides ont pu venir offrir aux voyageurs de leur indiquer le chemin de Lézignan.

traiter Marie comme une poupée.

Mlle Chevert parla avec douceur, ménagement, insinuation; toutes les précautions oratoires furent employées.

Marie se recueillit un instant, puis elle répondit d'un air affligé :

— Ma tante, vous pouvez recevoir qui vous voudrez, mais, si ce monsieur vient ici, vous me permettrez de rester dans ma chambre.

— Comment, chère petite, il viendra pour te voir, — mon Dieu! il viendra bien aussi un peu pour moi...; sans doute, sans doute, la présence de deux femmes ne fait pas peur à un galant homme; cependant, s'il a des intentions sérieuses...

— C'est précisément, ma tante, parce qu'il peut avoir des intentions sérieuses, que je ne dois pas encourager ses visites.

— Et pourquoi, chère enfant? cela n'engage à rien.

— Oh! si vraiment! je pense que c'est un honnête homme; il me croirait libre, je le tromperais; et j'inquiéterais en même temps celui qui a ma foi promise.

— En vérité, Marie, quelqu'un a ta foi promise!... Qui donc est celui-là?

— Je vous l'ai dit, ma tante, c'est Armand; je l'aime, je n'en aimerai jamais d'autre.

— Comme tu dis cela: « Je l'aime. » Sais-tu qu'il n'est guère convenable d'avouer ainsi qu'on aime un jeune homme?

— Je l'aime comme il est, ce me semble, permis d'aimer celui qui veut vous épouser, et qu'on accepte pour époux. Oh! soyez en repos, ma chère tante, je ne vous contristerai point, j'attendrai votre consentement, j'attendrai; mais, d'un autre côté, j'ai donné mon cœur à Armand, j'ai donné ma parole à M. Dusseaux, je serai fidèle, je l'ai juré et je le jure devant Dieu, qui voit la simplicité de mes intentions.

En achevant de parler, Marie se cacha la figure dans les mains et versa un torrent de larmes. Mlle Chevert vint l'embrasser sur le front.

— Allons, dit-elle, calme-toi, mon enfant, nous verrons... Nous reprendrons cette petite conversation, n'est-ce pas?

Marie fit avec la tête un signe négatif; puis, un moment après, elle alla pleurer dans sa chambre.

Mlle Chevert ne pleurait pas, mais elle avait, aussi elle, un fort chagrin. Le sens ne lui manquait point en certaines choses; or, elle voyait clairement que

tous ses projets étaient ruinés sans retour. Il fallait marier Marie; les nuits de l'hiver approchaient, les longues et épaisses ténèbres, le temps propice aux assassins; et il fallait donner Marie à Armand Dusseaux, qui n'était ni prince, ni officier, ni allemand. C'était bien triste!

La pauvre demoiselle rongea son frein pendant quelques jours; à plusieurs reprises, elle essaya de renouer un petit bout de négociation, mais Marie ne répondait pas ou bien répondait par ses larmes. La partie était définitivement perdue.

Maitre Bourdin le comprit parfaitement la première fois qu'il voulut hasarder un mot en faveur de son protégé. Suivant son habitude, Mlle Chevert, faisant retomber son humeur sur ceux qui ne pouvaient se défendre, dit, sous forme d'apophthegme, que officiers, en général, étaient des libertins. A bon entendeur, salut! Le notaire ne revint pas à la charge.

Marin DE LIVONNIÈRE.

(La fin au prochain numéro.)

Malheureusement, M<sup>r</sup> l'archevêque avait la chaussure insuffisante, qu'il a perdue dès les premiers pas.

Sa Grandeur a fait quatre kilomètres, pieds nus, sans s'en apercevoir. Ce n'est qu'à son arrivée à Toulouse que le médecin lui a fait observer que la neige lui avait brûlé les pieds.

Heureusement, un traitement prompt et énergique, mais fort douloureux, a pu écarter tout danger.

Monseigneur aura peut-être encore un mois de souffrances à passer à Toulouse avant de pouvoir rentrer dans son diocèse. Jusqu'ici, pendant, la santé générale ne paraît pas altérée par le mal local.

## Chronique Locale.

### CHRONIQUES SAUMUROISES.

Sous ce nom, chers lecteurs, je vais réunir dans une petite brochure de cent cinquante pages environ, et selon le désir exprimé par plusieurs d'entre vous, les conversations historiques de 1865-1864, que vous avez accueillies avec une sympathie dont je suis reconnaissant.

Mon but a été compris : réveiller au profit de notre ville ce vieil esprit de cité qui animait nos devanciers ; reconstituer cette entente entre les efforts, exempts de rivalités jalouses, qui ont élevé Saumur au rang d'une grande ville.

Doit-elle déchoir du sommet de cette échelle ? non ! si nous en remontons courageusement les degrés pour l'y maintenir, sans précipitation, sans violence, de peur de briser ses supports.

Mon petit volume n'est pas un livre, encore moins une spéculation, mais l'expression d'une idée conciliante. J'y ai fait quelques corrections, quelques additions nécessaires ; j'y ai joint des notes et documents historiques comme appendices aux articles publiés. Ils sont relatifs au vieux Manège, à la place de Bilange, au Château. Cette première partie ainsi complétée, je continuerai dans les moments de loisir les études locales, et j'appelle au concours de ceux de nos concitoyens qui, par leurs souvenirs ou des titres anciens, voudront bien m'aider à les rendre intéressantes.

PAUL RATOUIS.

Mardi dernier, un accident, qui fort heureusement n'a pas eu de suites aussi fâcheuses qu'on pouvait le craindre, a compromis les travaux de M. Dubillot, maître charpentier à Saumur.

Il avait emprunté à son confrère M. Pilet, entrepreneur de la charpente du théâtre, une échelle, établie dans ce chantier. — Celui-ci, voulant la démonter, chargea M. Dubillot de cette opération.

M. Dubillot avait déjà détaché les principales attaches de cet appareil et se disposait à le faire glisser horizontalement. En faisant cette manœuvre, les pieds lui ont glissé sur l'échafaudage, et il a été entraîné dans l'espace d'une hauteur de dix mètres.

Il a été aussitôt relevé et transporté à son domicile, où M. le docteur Bouchard a pu constater qu'il avait une côte fracturée du côté gauche, et une légère contusion à la tête.

La semaine dernière, un tronc a été volé à l'église de la Visitation de Saumur. Ce tronc avait été placé à l'autel de l'Enfant Jésus ; il devait contenir une somme de dix à quinze francs.

Les courses de Saumur, pour cette année, ont été fixées aux 20 et 22 août prochain. Le grand concours aura lieu le lundi 21.

Par décret impérial en date du 7 janvier, M. Bizoullier (Urbain-Pierre), propriétaire, à Saumur, a été nommé président de la Société de secours mutuels de la commune d'Alençon.

Le 6 janvier, un éboulement a eu lieu dans la carrière, à Minière, commune de Sou-

langer. Les sieurs David et Abellard ont été ensevelis sous une masse de décombres. Le premier a eu l'épaule gauche démise, de fortes contusions à la figure et un pied fracturé. Abellard éprouve de violentes douleurs aux reins. Ils ont reçu les soins de M. Gaudrez, docteur-médecin à Doué.

Le même jour, un autre accident est arrivé à Aubigné : le sieur Viette, en rentrant de la chasse, déposa son fusil contre un meuble ; l'arme glissa et dans la chute les deux coups partirent ; cette double charge vint frapper M<sup>m</sup>e Viette dans les reins. La blessure est fort grave et inspire les plus vives inquiétudes pour les jours de la victime.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La grande chambre de la Cour impériale d'Angers était lundi envahie par une foule nombreuse ; le désir d'entendre la parole si honnête et si logique de M. Dufaure, ainsi que le réquisitoire de M. le procureur général, dans une affaire qui intéresse au plus haut degré l'avenir des ardoisières, cette magnifique branche de notre richesse départementale, avait rendu la salle trop étroite pour contenir les nombreux auditeurs.

Nos lecteurs savent qu'au mois de novembre un déplorable accident arriva à la carrière des Grands-Carreaux, dirigée par M. Bardon. Deux ouvriers furent écrasés par un bloc de pierre qui se détacha de la voûte. Les rapports de MM. les ingénieurs des mines constatèrent que cet accident était purement accidentel et n'avait pu être conjuré. La justice procéda de son côté à une enquête minutieuse, dont le résultat amena la comparution, devant le tribunal de police correctionnelle, de MM. Bardon, directeur, et Laménère, contre-maître.

M. Bardon fut condamné à vingt jours d'emprisonnement, Laménère à une peine moins forte.

Appel de ce jugement a été interjeté. L'appel a été soutenu par M. Dufaure. La confirmation du jugement, quant à M. Bardon, a été demandée par M. le procureur-général.

Après la lecture du rapport par l'un de MM. les conseillers, l'interrogatoire des appelants auquel a procédé M. le président et la lecture des dépositions, ont eu lieu les plaidoiries ; le réquisitoire de M. le procureur-général et la réplique de M. Dufaure.

La Cour, après une heure et demie de délibération, a rendu un arrêt qui confirme le jugement en ce qui concerne M. Bardon, et a relaxé M. Laménère.

La Cour de cassation vient de décider :

« Qu'une congrégation religieuse, eût-elle d'ailleurs une existence légale parfaitement régulière, ne peut, sous aucun prétexte, être considérée comme de foi, lorsqu'elle accepte une libéralité testamentaire et s'en met en possession sans autorisation du gouvernement. »

On prête à M. Duruy le projet de faire profiter les élèves les plus méritants des écoles primaires, de quelques-unes des bourses mises à la disposition du ministère de l'instruction publique pour les lycées des départements.

On croit généralement, dans le monde universitaire, qu'un projet de loi relatif à l'instruction obligatoire et gratuite est actuellement en voie d'élaboration dans les régions gouvernementales.

Les membres de la députation nantaise qui s'étaient rendus à Paris pour s'occuper de l'affaire du canal sont de retour.

Ils ont vu successivement M. Rouher, ministre d'Etat, M. Béhic, ministre des travaux publics, J. Boudet, ministre de l'intérieur et M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine. Tous les membres du cabinet ont, sans exception, admis en principe l'utilité d'un canal reliant Nantes à la mer, en sorte que nos députés n'ont pas eu à insister auprès d'eux sur ce point primordial.

Quant à la marche à suivre pour les études autorisées, elle sera celle que nous avons indiquée récemment. Les études se feront sous la direction de la Chambre de Commerce avec le concours des ingénieurs de l'Etat et du personnel dépendant du ministère de la marine pour les sondages. (Phare de la Loire.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

L'Autriche repousse la demande de la Prusse pour fixer les relations de la Prusse avec les duchés, avant le règlement de la question de succession.

Francfort, 10 janvier. — La *Gazette des Postes* publie un télégramme de Vienne disant :

La commission financière de la Chambre a résolu unanimement de renvoyer le budget au gouvernement, afin que le gouvernement propose des réductions ; sans cela, la commission devrait en introduire elle-même pour rétablir l'équilibre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 7 janvier.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — La Noche Buena à Madrid. — Correspondance de Murcia. — Chronique musicale. — Les Lilas blancs (nouvelle), suite. — Inauguration du pont de Saint-Pierre de Gaubert, sur la Garonne. — Madrid. — Gazette du palais. — Le Roi boit ! — Modes et costumes historiques. — Percement du boulevard du Roi-de-Rome. — Jules Gérard. — Correspondance. — Quelques réflexions (X.). — Le Père Hyacinthe. — Le jardin du Sultan.

Gravures : M<sup>m</sup>e la princesse douairière Anne Czartoryska. — La fête des rois à Madrid. — Quête faite par les étudiants du collège de San-Fulgencio dans les rues de Murcia. — Théâtre de l'Opéra-Comique : le Capitaine Henriot. — Inauguration du pont de Saint-Pierre de Gaubert, sur la Garonne (2 gravures). — Madrid (2 gravures). — Modes et costumes historiques, par MM. Pauquet frères. — Percement du boulevard du Roi-de-Rome, vue prise de la gare de l'Ouest. — Jules Gérard le tueur de lions. — Naufrage du steamer Iowa dans le havre d'Omonville. — Le père Hyacinthe. — Le jardin du Sultan (2 gravures). — Rébus.

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

### CONSTRUCTION

D'UN

### HOSPICE GÉNÉRAL.

La Commission administrative des Hospices de Saumur, prévient les Entrepreneurs de travaux publics, que le mardi 7 février 1865, il sera procédé au siège de l'administration des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, à une heure précise de l'après-midi, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un HOSPICE GÉNÉRAL.

L'ensemble de ces travaux s'élève à la somme de..... 445,000 fr. 00 c.

### CONDITIONS DU CONCOURS.

Tout entrepreneur de travaux de bâtiment sera admis à soumissionner, comme entrepreneur général, l'ensemble de la construction d'un Hospice général, pourvu qu'il soit porteur d'un certificat de capacité dans sa partie, n'ayant pas plus de trois mois de date, délivré par un architecte connu ou un ingénieur, et d'un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune.

Ces deux pièces devront être légalisées, et le certificat de capacité visé par M. Joly-Leterme, architecte des Hospices, rue de la Petite-Doué.

L'adjudicataire fournira une promesse de

cautionnement, lequel cautionnement pourra être, soit en numéraire, soit immobilier.

Le cautionnement en numéraire devra être du vingtième du montant de l'évaluation résultant de l'adjudication, rabais déduit.

Si le cautionnement est en immeubles, ces immeubles devront présenter une valeur libre, double du cautionnement en argent.

L'acte de l'un ou l'autre de ces cautionnements devra être déposé dans la huitaine de l'approbation de l'adjudication.

La promesse de ce cautionnement devra également être légalisée par le maire du domicile du soumissionnaire.

La soumission sera écrite sur papier timbré. Le rabais sera fait à raison de tant de centimes par franc et sans fraction de centime.

Conformément à l'ordonnance du 10 mai 1829, la soumission sera renfermée, seule, sous une première enveloppe cachetée, portant en suscription : *Soumission*.

Les certificats de capacité et de moralité, ainsi que les pièces relatives au cautionnement, seront tous ensemble renfermés sous une même enveloppe, également cachetée, avec cette suscription : *Certificats et cautionnement*.

Ces dernières pièces seront jointes à l'enveloppe contenant la soumission, pour le tout former un paquet qui sera lui-même mis sous une enveloppe unique portant le titre : *Soumission pour les travaux d'un Hospice général à Saumur*.

Les paquets seront déposés sur le bureau, avant l'heure indiquée pour leur ouverture. Ils recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu, sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement ; il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet. L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et la Commission administrative arrêtera la liste des concurrents agréés, M. Joly, architecte des Hospices, étant présent à la séance.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique : la Commission administrative annoncera sa décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses, sera déclaré adjudicataire.

Si l'un des certificats produits n'était pas admis, la soumission qui l'accompagnerait ne serait pas ouverte.

Les frais de timbre, enregistrement, affiches, publications, etc., et généralement tous les frais quelconques relatifs à l'adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans et devis, cahier des charges, etc., au secrétariat de la Commission administrative, tous les jours, de midi à 5 heures (Fêtes et dimanches exceptés).

A Saumur, le 9 janvier 1865.

LES ADMINISTRATEURS,

P. MAYAUD. E. ABELLARD. BESSON.

### MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à ..... faisant élection de domicile à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, m'engage à exécuter les travaux de l'Hospice général de Saumur, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centimes) par franc, sur la mise à prix fixée à..... 445,000 fr. 00 c.

Je déclare avoir pris connaissance des plans, devis et cahier des charges, auxquels je m'engage à me conformer.

Saumur, le 7 février 1865.

(Signature).

ETAT-CIVIL du 16 au 31 décembre 1864.

NAISSANCES. — 16, Casimir Lecoq, place des Récollets ; — 17, Edmond-Upald Boutard, rue de Bordeaux ; — 20, Marie-Auguste-Ga-

briel Thibault, rue d'Orléans; — Adrien Charpignon, rue d'Orléans; — 21, Auguste-Alfred Hénin, rue Royale; — 23, Victorine-Alexandrine Blot, rue de Rouen; — 24, Marie-Louise-Ambroisine Thibault, rue du Pressoir-St-Antoine; — 26, Louise-Marie Delumeau, rue de la Basse-Ile; — Eugène Gilis, rue St-Jean; — Adolphe-Auguste Pelet, rue de la Basse-Ile; — 28, Louise-Virginie Oger, rue de la Croix-Verte; — 30, Marie-Rose Verneau, rue de la Visitation; — 31, Frédéric-Léon Welsch, rue St-Lazare.

**MARIAGES.** — Néant.

**DÉCÈS.** — 18, Rachel-Marie Sallais, 5 ans, carrefour Dacier; — Jeanne Métayer, journalière, 74 ans, épouse de Jean-Julien Blain, à la Providence; — 20, Louis Landry, maçon, 41 ans, à l'Hôpital; — Anne-Désirée Pinet, sans profession, 41 ans, épouse de Pierre Labispère, rue St-Nicolas; — 28, Adèle Beaugé,

rentière, 64 ans, célibataire, rue St-Jean; — 29, Adrien-Gaston Brunet, 1 an, rue du Petit-Pré; — Louis-François Luzé, jardinier, 64 ans, rue de la Mare-Maillet; — 31, Bathilde Chaslé, sans profession, 17 ans, à la Providence.

**BULLETIN FINANCIER.**

La liquidation de décembre est une des meilleures que les acheteurs aient vues depuis longtemps. Elle a consacré et émané la hausse, jusque-là encore hésitante et timide. Elle lui a fait prendre un large essor qui, portant sur l'ensemble des valeurs, a déterminé un changement général et durable dans les cours.

La hausse de la rente a déterminé une amélioration de même nature sur toutes les actions. Le Crédit mobilier a touché 1,000 fr. à plusieurs reprises; il est demandé encore à 967-50, plus 25 fr. de coupon détaché, cette semaine.

La spéculation est toujours très-active sur cet effet. Elle l'est moins sur le Crédit mobilier espagnol, qui reste à 387, coupon détaché, ce qui équivaut à 615 avant le coupon. Les autres valeurs du Crédit mobilier sont bien tenues, notamment les Transatlantiques, la Compagnie parisienne du gaz, et la Société immobilière, sur laquelle il y a de nombreux achats depuis quelque temps.

En général, on a recherché les actions des établissements de crédit; le Crédit foncier a monté de 22-30; le Comptoir d'Escompte, la Société générale, le Crédit industriel, le Crédit foncier autrichien sont restés très-fermes.

Les actions de nos chemins de fer ont tout à fait repris faveur. C'est presque un événement aujourd'hui que la hausse de ces titres, qui sont si admirablement classés. L'Orléans ancien a monté de 17-80, le Lyon de 25 fr., le Midi de 14 fr., le Nord de 7-30. Les chemins de fer étrangers ont progressé aussi, mais dans une moindre proportion.

L'emprunt italien est en voie de regagner une partie de son coupon, et tend à se fixer autour du pair de 65 fr., en attendant de nouveaux événements.

On assure que, parmi les capitalistes qui concourent à la fondation du nouveau journal politique quotidien *L'Avenir national*, on compte plusieurs noms qui appartiennent à l'une de nos principales institutions financières. *L'Avenir national*, dont le rédacteur en chef est M. Alphonse Peyrat, l'éminent publiciste de la *Presse*, se présente dans les meilleures conditions de succès. Il a fixé son abonnement aux taux uniformes de 32 fr. pour Paris et pour les départements, ce qui constitue pour les souscripteurs des départements une différence de 12 fr. sur les autres journaux. Une grande séduction pour le public, c'est le roman d'Alexandre Dumas, « les Veniers d'une favorite », que *L'Avenir national* publie dès son premier numéro. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**

AVEC GRANDS MAGASINS, Située à Saumur, rue Royale et quai du Gaz, près le Pont. S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, ou à M. DUVEAU-GIRARD fils, à Saint-Florent. (21)

Etudes de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ, Ensemble ou en détail.

**UNE FERME**

**ET UN GRAND JARDIN**

Novellement planté,

Situés aux Longues-Raies, commune de St-Lambert-des-Levées,

Composée de logements d'habitation et de terres, contenant 4 hectares 51 ares 5 centiares.

Grandes facilités de paiements. Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Auxdits M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires, et à M. CHASLES, greffier de justice de paix, rue des Payens, à Saumur. (559)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

Il est ouvert UNE BOURSE commune pour les jeunes gens de la classe 1865, appartenant aux cantons de Saumur (Sud), Gennes, Vihiers, Doué et Montreuil-Bellay.

La cotisation est fixée à 1,000 francs.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE**

**TERRAIN A BATIR**

Situé place de la Gare, formant l'angle de la route de St-Lambert et de la route de Rouen.

Contenant 4650 mètres carrés, dont une petite partie de boire, 42 mètres de façade sur la route de St-Lambert et 121 mètres sur celle de Rouen.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, propriétaire. (554)

**A VENDRE**

TROIS CHIENS courants et UNE CHIENNE, parfaitement dressés pour la chasse du lièvre, du chevreuil et du renard; âge, de 3 à 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

Présentement ou pour la St-Jean prochaine,

Un FONDS DE PERRUQUIER, très-bien achalandé, rue Royale, 41, à Saumur.

S'adresser à M. OLIVIER. (548)

**A CÉDER MAGASIN**

DE BONNETERIE ET DE MERCERIE AU DÉTAIL.

Bonne clientèle; toutes facilités pour les paiements. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

DE SUITE, Pour cause de décès,

**UN MAGASIN DE MODES**

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

APPARTEMENT complet au 1<sup>er</sup> étage, rue de la Tonnelle. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

**A LOUER**

DE SUITE

ou pour la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS occupés par M. Rocher-Babin, rue d'Orléans. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENAULT, chez M. COUTARD, négociant. (555)

ON DEMANDE un emploi de COMPTABLE.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, sachant lire et écrire, DEMANDE une place dans une maison de commerce. — Il peut conduire des chevaux. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**

Une maison de Commerce demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

**LA VILLE DE SAUMUR,**

**Son Budget,**

**SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX: 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**PLUME HUMBOLDT**

De J. ALEXANDRE, Birmingham (Angleterre).

Cette plume, doublement cémentée, est la seule inoxydable, avec la plus mauvaise encre.

Seul dépositaire à Saumur: GRASSET, libraire, rue St-Jean ancienne maison GAULTIER BRIÈRE.

**GROS ET DÉTAIL.**

**ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE**

Journal paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux: Librairie de A. Josse, éditeur, 8, rue Cassette, Paris. Les abonnements sont d'un an et partent du 1<sup>er</sup> avril.

**PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS**

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'Histoires et de Nouvelles, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes. PRIX FRANCO 4 FR.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 JANVIER.			BOURSE DU 11 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 90	»	»	67 85	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 10	»	10	94 75	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	450	»	»	450	»	»
Banque de France. . . . .	3440	»	»	3440	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1292 50	17	50	»	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	615	»	7 50	620	5	»
Crédit Agricole. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Industriel. . . . .	748 75	»	»	748 75	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	957 50	»	10	952 50	5	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	975	»	5	978 75	3 75	»
Orléans (estampillé). . . . .	890	»	»	892 50	2 50	»
Orléans, nouveau. . . . .	812 50	»	»	815	2 50	»
Nord (actions anciennes). . . . .	990	»	5	985	»	5
Est. . . . .	510	»	1 25	510	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	918 75	1 25	»	917 50	»	1 25
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	575	»	6 25	582 50	7 50	»
Ouest. . . . .	535	»	5	530	»	5
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1750	»	15	1750	»	»
Canal de Suez. . . . .	422 50	»	»	425	2 50	»
Transatlantiques. . . . .	537 50	»	2 50	537 50	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 75	»	45	65 60	»	15
Autrichiens. . . . .	445	»	5	440	»	5
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	533 75	3 75	»	531 25	»	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	308 75	2 50	»	308 75	»	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	281 25	»	1 25	285	3 75	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	585	»	6 25	581 25	»	3 75
Saragosse. . . . .	432 50	»	»	431 25	»	1 25
Séville-Xérés-Séville. . . . .	290	1 25	»	292 50	2 50	»
Portugais. . . . .	280	5	»	280	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	306 25	»	»	306 25	»	»
Orléans. . . . .	290	»	»	290	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	288 75	»	»	288 75	»	»
Ouest. . . . .	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi. . . . .	285	»	»	285	»	»
Est. . . . .	287 50	»	»	288 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.